



syndicat

**GAVE & BAÏSE**

eau & assainissement

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service public d'assainissement collectif

## Exercice 2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif des eaux usées pour l'exercice 2024 présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du 26 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six septembre à neuf heures trente, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la salle René Camy à TARSACQ, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CAZALÈRE, Président.

**Étaient présents :** CAZENAVE Bernard (ABIDOS). CAZALÈRE Jean-Pierre et PEREIRA DE OLIVEIRA Domingos (ABOS). DOUET Frédéric et CHAMPETIER DE RIBES Jean (ARGAGNON). LAURIO Michel et PENE Robert (BÉSINGRAND). DUCAMIN Mathias (CARDESSE). POUSTIS Henri et LANGLES-MAYSONNAVE Pascal (CASTÉTIS). LARRADET Monique et SANCHEZ Lionel (CUQUERON). MÉDOU Olivier et NOUSTY Isabelle (LACOMMANDE). CILLAIRE Gervais (LACQ). GOBERT Bernard et DOURAU Joël (LAHOURCADE). GUILHEM-BOUHABEN Serge (LASSEUBE). GARAT Bernard (LEDEUX). LASSERRE-BISCONTE Albert et LEMBEYE Pascal (LUCQ-DE-BÉARN). NAULÉ Jean et ESCOS Julien (MASLACQ). MARCEROU Marion (MONEIN). CLAVÉ Jacques et LACOSTE-PÉDELABORDE Jean-Marc (MONT). LEBACQ Bernard (MOURENX). LACHAIZE Laurent (NOGUÈRES). ARRÈGLE Jean-Jacques et LEYGUE Daniel (OS-MARSILLON). PINCK Mickaël (PARBAYSE). HAGET Robert (PARDIES). PÉDOUSSAUT Michel et LASCABES Jean-Jacques (SARPOURENX). MIRASSOU Marie-Thérèse et ESTREM Serge (TARSACQ). PEYRE-POUTOU Patrick (VIELLESÈGURE). LARRIEU Didier, DULOUT Alain, BELESTA-LABOURDETTE Pascal, LANUSSE Jacques, SUREAU Frédéric, ROUSSELET Patrick et CHOURET Serge (CAPBP).

**Étaient excusés :** SICRE Bernard (ABIDOS). TAPIN Laurent et NÈGRE Jérôme (BIRON). MATHEU DIT BERDUQUEU Albert (BUGNEIN). VIZOSO Karine (CARDESSE). GUICHEBAROU Christian et QUENOT Claudine (CASTETNER). CAZENAVE Sylvain (LACQ). LAGARDÈRE Christophe et MAYSONNAVE Jean-Marc (LAGOR). DOUS BOURDET-PEES Jean-Christophe (LASSEUBE). NICAUT Jean et LARROQUE Francis (LOUBIENG). BOURDEU Hélène (MONEIN). GENNEVOIS Anne-Lyse (MOURENX). LAMANOU Didier (NOGUÈRES). BRUNO Jacques (OS-MARSILLON). PRUDENCE Nicolas (PARBAYSE). SIMONIN Jean-François (PARDIES). LABORDE Florent (PRÉCHACQ-NAVARENNE). JEANNEAU Gilles (SAUCÈDE). GALLARDO Manuel et LAPADU Thècle (SAUVELADE). ARRIAU Philippe (VIELLESÈGURE). BIELLE Yannick, MICHON Olivier, POURTAU Xavier, BERNOS Michel et RECABORDE Philippe (CAPBP).

**Assistaient à la réunion :** DELVERT Lionel (Direction du Syndicat), TUAL Philippe (SGC MOURENX-ORTHEZ), PATAUD Laurent, ASSIBAT Arnaud et LOURTEAU Nicolas (SAUR).

**Secrétaire de séance :** MIRASSOU Marie-Thérèse (art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**Délibération n° 42/25.**

**Publié et affiché le 29 septembre 2025.**

Objet : rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif – exercice 2024

Monsieur le Président présente à l'assemblée les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif (articles L.2224-5 et D.2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ces documents sont destinés, après approbation par le Comité Syndical, à être notifiés aux collectivités membres du Syndicat pour présentation à leurs assemblées délibérantes avant le 31 décembre 2025.

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2024.

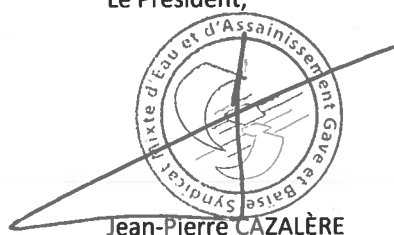
- CHARGE Monsieur le Président à les notifier à l'ensemble des collectivités membres du Syndicat pour présentation à leurs assemblées délibérantes.

- TRANSMET la présente délibération en Préfecture de Pau pour visa.

Fait et délibéré en séance aux jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,  
Le Président,



Jean-Pierre CAZALÈRE

# Table des matières

1.	Présentation générale.....	1
2.	Synthèse des indicateurs du service.....	2
3.	Caractérisation technique du service .....	3
3.1.	Présentation du territoire desservi .....	3
3.2.	Mode de gestion du service .....	3
3.3.	Estimation de la population desservie (D201.0) .....	4
3.4.	Nombre d'abonnés.....	4
3.5.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	5
3.6.	Volumes facturés.....	6
3.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert .....	6
3.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	6
3.9.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration (D203.0) .....	6
4.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service .....	7
4.1.	Facture d'assainissement type (D204.0) .....	7
5.	Indicateurs de performance .....	8
5.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	8
5.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2B).....	8
5.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	10
5.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	10
5.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) .....	11
5.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	11
6.	Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) .....	15
6.1.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	15
6.2.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2).....	15
6.3.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2).....	16
6.4.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) .....	16
6.5.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	17
6.6.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2).....	17
6.7.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0).....	18
6.8.	Taux de réclamations (P258.1) .....	18
6.9.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	19
	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0) .....	19
7.	Contrôle de raccordement des branchements particuliers au réseau public d'assainissement..	19
8.	Compte administratif.....	21
Annexe	Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.....	69

# **1. Présentation générale**

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions des articles L.2224-5 et D.2224-1 à 5 du code général des collectivités territoriales.

Il rassemble et présente les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif de collecte et d'épuration des eaux usées pour l'exercice 2024.

Il est notamment destiné à l'information des usagers du service et des assemblées délibérantes des collectivités membres du syndicat.

Ce rapport a été présenté devant le Comité Syndical qui l'a approuvé lors de sa réunion du 26 septembre 2025.

Il est notifié aux Maires des communes associées pour présentation aux conseils municipaux ainsi qu'à M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées pour présentation au conseil communautaire.

Il est transmis à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques ainsi qu'à Monsieur le responsable du service de gestion comptable de Mourenx-Orthez et à Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Ce rapport est également accessible en ligne sur le site du syndicat [www.gave-baise.fr](http://www.gave-baise.fr) et sur le site de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).

Le Président,



Jean-Pierre CAZALÈRE

## 2. Synthèse des indicateurs du service

		Valeurs 2023	Valeurs 2024
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	9 026	9 002
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	4	4
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	77,5 T MS	115,7 T MS
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,92 €	2,85 €
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,88 %	99,88 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	107	117
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	49 %	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	57 %	67 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100 %	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,013€/m3	0,013€/m <sup>3</sup>
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	1,6	0,8
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,28%	0,28%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100 %	100 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	110	110
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	8,0	13,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	0,06 %	0,61 %
P258.1	Taux de réclamations (‰)	0,48	0,49

### 3. Caractérisation technique du service

#### **3.1. Présentation du territoire desservi**

Le service est géré au niveau intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT GAVE ET BAÏSE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat mixte – Etablissement public de coopération locale
- Compétences liées au service :

	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : ABIDOS, ABOS, ARBUS\*, ARTIGUELOUVE\*, BIRON, LACQ, LAGOR, LAROIN\*, MASLACQ, NOGUERES, PARDIES, OS-MARSILLON, SAINT-FAUST\*, TARSACQ et VIELLESEGURE (\* : via la Communauté d'agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées)
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation : 2002 à 2011  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 06/12/2013  Non

#### **3.2. Mode de gestion du service**

Le service est exploité en régie à autonomie financière avec prestataires de service.

---

### Liste des contrats de prestation de services :

- Type de contrat : M.A.P.A. (groupement de commande)
  - Nom du prestataire : SUEZ
  - Date de début de contrat : 1/01/2023
  - Date de fin de contrat : 31/12/2025
  - Missions du prestataire : Entretien et maintenance des postes de relèvement et des stations d'épuration
- 
- Type de contrat : M.A.P.A.
  - Nom du prestataire : PREBENDE ASSAINISSEMENT
  - Date de début de contrat : 12/07/2021
  - Date de fin de contrat : 11/07/2025
  - Missions du prestataire : Entretien et inspection des ouvrages et canalisations d'assainissement collectif
- 
- Type de contrat : M.A.P.A.
  - Nom du prestataire : SUEZ EAU FRANCE
  - Date de début de contrat : 1/01/2024
  - Date de fin de contrat : 31/12/2027
  - Missions du prestataire : Traitement et évacuation des boues des stations d'épuration de TARSACQ et de LACQ-ABIDOS
- 
- Type de contrat : M.A.P.A.
  - Nom du prestataire : ATOUT VERT
  - Date de début de contrat : 22/04/2024
  - Date de fin de contrat : 21/02/2026
  - Missions du prestataire : Entretien des espaces verts

### **3.3. Estimation de la population desservie (D201.0)**

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **9 002** habitants au 31/12/2024 (9 026 au 31/12/2023).

### **3.4. Nombre d'abonnés**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **4 120** abonnés au 31/12/2024 (4 151 au 31/12/2023).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Abidos	110	105	1	111	4,54%
Abos	260	258	1	261	0,77%
Arbus	414	431	0	414	-3,94%
Artiguelouve	698	704	0	698	-0,85%
Biron	255	269	0	255	-5,20%
Lacq	309	313	2	311	-1,28%
Lagor	332	326	0	332	1,84%
Laroin	376	381	0	376	1,31%
Maslacq	327	331	0	327	-1,21%
Noguères	50	54	0	50	-7,41%
Os-Marsillon (y compris écarts de Mourenx)	215	217	0	215	-0,92%
Pardies	493	483	0	493	1,04%
Saint-Faust	6	6	0	6	0,00%
Tarsacq	197	195	0	197	1,03%
Vielleségure	74	78	0	74	-5,13%
<b>Total</b>	<b>4116</b>	<b>4151</b>	<b>4</b>	<b>4 120</b>	<b>-0,84%</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : **4 120**.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est **32,84** abonnés/km au 31/12/2024 (33,08 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de **2,23** habitants/abonné au 31/12/2024. (2,17 habitants/abonné au 31/12/2023).

### **3.5. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)**

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2024 : **4** ([4 au 31/12/2023).

### 3.6. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	413 000	420 391	+1,79 %

### 3.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 10,78 km de réseau unitaire hors branchements,
- 114,69 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **125,47 km** (125,47 km au 31/12/2023).

30 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

37 postes de refoulement complètent l'infrastructure de collecte des eaux usées.

### 3.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 5 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Nom de la station de traitement	Année de mise en service	Débit nominal par temps sec en m <sup>3</sup> /j	Charge nominale DBO5 en kg/j	Capacité nominale en EH	Présence déversoir d'orage en tête	Télesurveillance	Autosurveillance des déversements
Tarsacq	1994/2021	695	270	4500	Oui	Oui	Oui
Lacq-Abidos	1990	600	228	3800	Oui	Oui	Oui
Maslacq	1999	120	48	800	Oui	Oui	Oui
Vielleségure	2014	58	21	350	Oui	Oui	Non
Saint-Faust	1992	3	1,2	20	Non	Non	Non

### 3.9. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration (D203.0)

Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
STEU de TARSACQ	43,42	44,49
STEU de LACQ-ABIDOS	33,79	37,27
STEU de MASLACQ	0,00	31,44
STEU de VIELLESEGURE	0,25	1,90
STEU de SAINT-FAUST	0,00	0,60
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>77,46</b>	<b>115,70</b>

## 4. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 4.1. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle (€ HT/an)	74,00	74,00	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	1,79	1,87	4,47%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	288,80	298,40	3,32%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,25		
Redevance performance des systèmes d'assainissement (Agence de l'Eau) (€ HT/m <sup>3</sup> )		0,1050	
TVA si service assujetti (10%)	10 %	10 %	0,00%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	61,88	43,7	-29,38%
<b>Total TTC facture type pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>350,68</b>	<b>342,10</b>	<b>-2,44%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,92</b>	<b>2,85</b>	<b>-2,40%</b>

La commune de SAINT-FAUST est en phase d'harmonisation tarifaire.

Au 01/01/2025, le tarif moyen appliqué est :

- pour les abonnés de SAINT-FAUST : 2,23 € TTC/m<sup>3</sup>

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle pour les abonnés mensualisés
- semestrielle pour les abonnés non mensualisés
- trimestrielle
- quadrimestrielle

## **5. Indicateurs de performance**

### **5.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **99,88%** (99,88% pour 2023)

### **5.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2B)**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		98,29%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	94,93%	14
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	83,52%	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>117</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **117** pour l'exercice 2024 (107 pour 2023).

### 5.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s’obtient auprès des services de la Police de l’Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l’importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO <sub>5</sub> /j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
STEU de TARSACQ	388,6	0	100
STEU de LACQ-ABIDOS	205,83	100	100
STEU de MASLACQ	25	100	100
STEU de VIELLESEGURE	3,18	100	100
STEU de SAINT-FAUST	0,84	100	100

Pour l’exercice 2024, l’indice global de conformité de la collecte des effluents est **100 %** (49 % en 2023) :

La Police de l’Eau évalue qu’en 2024 le système de collecte des effluents de Tarsacq est conforme contrairement aux années précédentes. Un plan d’actions a été mis en place suite au schéma directeur d’assainissement : travaux de réhabilitation du réseau de collecte, contrôles et suivi de la mise en conformité des parties privatives des raccordements.

### 5.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées – s’obtient auprès des services de la Police de l’Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO <sub>5</sub> /j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
STEU de TARSACQ	388,6	100	100
STEU de LACQ-ABIDOS	205,83	0	0
STEU de MASLACQ	25	100	100
STEU de VIELLESEGURE	3,18	100	100
STEU de SAINT-FAUST	0,84	100	100

Pour l’exercice 2024, l’indice global de conformité des équipements des STEU est 67 % (57 % en 2023).

La Police de l’Eau évalue qu’en 2024 le système d’assainissement de LACQ-ABIDOS a déversé vers le milieu naturel un volume trop important d’eau par temps de pluie (10% des volumes collectés) conduisant à un nombre de déversements dans le milieu naturel de 51 en 2024. Le transfert des effluents du système de LACQ-ABIDOS par la station d’épuration de MOURENX après travaux est programmé et devrait être effectif début 2026.

La station d’épuration de Tarsacq a été réhabilitée en 2020 en vue d’une meilleure gestion des effluents par temps de pluie.

### **5.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)**

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	<b>Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO<sub>5</sub>/j pour l'exercice 2024</b>	<b>Conformité exercice 2023 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2024 0 ou 100</b>
STEU de TARSACQ	388,6	100	100
STEU de LACQ-ABIDOS	205,83	100	100
STEU de MASLACQ	25	100	100
STEU de VIELLESEGURE	3,18	100	0
STEU de SAINT-FAUST	0,84	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **99%** (100 % en 2023).

### **5.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)**

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

**STEU de TARSACQ:**

Filières mises en œuvre		t de Matières Sèches
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	44,49
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>44,49</b>

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

**STEU de LACQ-ABIDOS :**

Filières mises en œuvre		t de Matières Sèches
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	37,27
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>37,27</b>

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

**STEU de MASLACQ :**

Filières mises en œuvre		t de Matières Sèches
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	22,62
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	8,82
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : PREBENDE ASSAINISSEMENT (boues du dégazeur uniquement)	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>31,44</b>

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

**STEU de VIELLESEGURE :**

Filières mises en œuvre		t de Matières Sèches
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (LACQ-ABIDOS)	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1,90
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>1,90</b>

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

**STEU de SAINT-FAUST :**

Filières mises en œuvre		t de Matières Sèches
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (LACQ-ABIDOS)	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,60
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>0,60</b>

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2024 le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100 %** (100 % en 2023).

## **6. Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

### **6.1. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)**

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de **0,00** pour 1 000 habitants. (0,00 en 2023).

### **6.2. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)**

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2024 : **1**.

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le nombre de points noirs est de **0,8** par 100 km de réseau. (1,6 en 2023).

### 6.3. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire renouvelé en km	0	0,56	0,57	0,58	0,05

Au cours des 5 derniers exercices, 1,76 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,28 % (0,28 % en 2023).

### 6.4. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'autosurveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'autosurveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'autosurveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2024	Nombre de bilans conformes exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023
STEU de TARSACQ	12	12	100,0 %	100 %
STEU de LACQ-ABIDOS	12	12	100,0 %	100 %

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO<sub>5</sub> arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est **100** % (100% en 2023).

### 6.5. *Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)*

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2023	Exercice 2024
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20	20
10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	10	10
20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	20	20
30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	30	30
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	10	10
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	10	10
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total		
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	10

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 110 en 2024 (110 en 2023).

### 6.6. *Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)*

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2023	Exercice 2023
Encours de la dette en €	4 028 094,89	4 213 498,81
Epargne brute annuelle en €	500 992,23	313 932,26
Durée d'extinction de la dette en années	8,0	13,4

### 6.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Le taux d'impayés sur les factures de l'année 2023 constaté le 31/12/2024 est de **0,61** %.

### 6.8. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur :

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 2.

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de réclamations est de **0,48** pour 1000 abonnés (0,48 en 2023).

## **6.9. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### *Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)*

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

**5 388,19 €** ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0,0128 €/m<sup>3</sup>** pour l'année 2024 (0,0130 €/m<sup>3</sup> en 2023).

## **7. Contrôle de raccordement des branchements particuliers au réseau public d'assainissement**

Le syndicat mixte d'eau et d'assainissement Gave et Baïse exerce les missions de contrôle de raccordement des branchements particuliers au réseau public d'assainissement. Un agent à temps plein est dédié à cette tâche. L'objectif est d'identifier les apports d'eaux claires parasites collectés par le réseau d'assainissement en provenance des parties privatives des raccordements.

En 2024, un total de 336 contrôles de branchement a été effectué par les services du syndicat. Ce chiffre est en légère hausse par rapport à l'année 2023 (302 contrôles).

	2024	2023	2022	2021	2020
Nombre de contrôle de raccordement	336	302	287	332	360

La répartition des contrôles conformes/non conformes par commune du syndicat sur l'année 2024 figure dans le tableau suivant :

	Nombre de contrôles en 2024	Nombre de contrôles conformes en 2024	Nombre de contrôles non conformes en 2024
Abidos	6	3	3
Abos	23	15	8
Arbus	17	8	9
Artiguelouve	82	47	35
Bésingrand	1	1	0
Biron	31	15	16
Lacq	11	6	5
Lagor	13	7	6
Laroin	49	36	13
Maslacq	24	12	12
Nogueres	4	2	2
Os-Marsillon	6	3	3
Pardies	54	30	24
Saint Faust	1	0	1
Tarsacq	11	1	10
Vielleségure	3	3	0
<b>Total</b>	<b>336</b>	<b>189</b>	<b>147</b>

La priorité sur les contrôles (182 sur 336) est donnée sur les communes appartenant au système d'assainissement de Tarsacq (Laroin, Artiguelouve, Arbus, Tarsacq et Abos) car la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques a mis en demeure le syndicat de se mettre en conformité sur la collecte des effluents par temps de pluie où des volumes trop importants arrivent à la station d'épuration.

Le deuxième objectif est de réduire les volumes envoyés par le réseau de collecte de la commune de Biron vers le réseau d'assainissement de la Ville d'Orthez.

Soixante pour cent des contrôles ont révélé que les branchements au réseau public sont conformes. Pour les contrôles non conformes, les propriétaires sont priés d'effectuer les travaux nécessaires sous un an. Passé ce délai, une dernière mise en demeure est adressée avant l'application de la pénalité financière prévue à l'article L.1331-8 du code de la santé publique. Le taux de majoration voté par le comité syndical le 15 juin 2022 est de 100 %.

Les statistiques de conformité depuis la mise en place des contrôles sur le territoire du syndicat figurent dans le tableau suivant :

	Nombre de contrôles au 31/12/2024	Nombre de contrôles conformes	Nombre de contrôles non conformes	Nombre de branchements devenus conformes au 31/12/24	Nombre de branchements connus toujours non conformes au 31/12/24
Abidos	57	36	21	7	14
Abos	98	72	26	18	8
Arbus	167	93	74	44	30
Artiguelouve	406	227	182	82	100
Bésingrand	1	1	0	0	0
Biron	344	247	97	58	39
Castetis	1	1	0	0	0
Lacq	66	35	31	11	20
Lagor	81	35	46	16	30
Laroin	185	102	83	42	41
Maslacq	138	72	66	18	48
Mourenx	1	0	1	0	1
Nogueres	14	5	8	3	5
Os-Marsillon	22	9	13	2	11
Pardies	148	73	75	24	51
Saint Faust	1	0	0	0	1
Tarsacq	101	56	45	12	33
Vielleségure	18	9	9	4	5
<b>Total</b>	<b>1849</b>	<b>1072</b>	<b>777</b>	<b>341</b>	<b>437</b>

Pour inciter les propriétaires à se mettre en conformité, une aide financière est disponible auprès de l'Agence de l'Eau. Il est possible d'obtenir 50% sur le montant hors taxes des travaux à engager. Le syndicat regroupe les demandes des particuliers et fait la demande de subvention auprès de l'Agence.

Le nombre de dossiers présentés à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne figure dans le tableau suivant :

	2024	2023	2022
Nombre de dossier de subvention	11	40	34

Ce chiffre en baisse pour l'année 2024 est à relativiser car une partie des dossiers arrivée en fin d'année ont été basculés en 2025 par l'agence de l'eau. Selon toute vraisemblance, le chiffre pour 2025 sera bien plus important.

## **8. Compte administratif**

Figure ci-après le compte administratif du service assainissement collectif pour l'exercice 2024 :

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation,
  - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement,
  - avec (2) les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

- III - Les provisions sont (3):
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».  
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.  
(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :  
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),  
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section d'exploitation	A	1 470 722,61	G	1 315 629,72	G-A	-155 092,89
	Section d'investissement	B	1 382 166,02	H	1 359 787,02	H-B	-22 379,00

<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section d'exploitation (002)	C		I	1 265 863,77		
	Report en section d'investissement (001)	D		J	605 293,42		

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>			2 852 888,63 <small>P= A+B+C+D</small>		4 546 573,93 <small>Q= G+H+I+J</small>	<small>= Q-P</small>	+1 693 685,30

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)</b>	Section d'exploitation	E		K			
	Section d'investissement	F	419 705,00	L	116 807,00		
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>		419 705,00 <small>= E+F</small>		116 807,00 <small>= K+L</small>		

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section d'exploitation		1 470 722,61 <small>= A+C+E</small>		2 581 493,49 <small>= G+I+K</small>		+1 110 770,88
	Section d'investissement		1 801 871,02 <small>= B+D+F</small>		2 081 887,44 <small>= H+J+L</small>		+280 016,42
	<b>TOTAL CUMULE</b>		3 272 593,63 <small>= A+B+C+D+E+F</small>		4 663 380,93 <small>= G+H+I+J+K+L</small>		+1 390 787,30

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		E		K
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	419 705,00	L
	Op. Equip. n°22 Travaux programme		361 756,00	82 135,00
	Op. Equip. n°23 Travaux hors programme		53 954,00	34 672,00
	Op. Equip. n°24 Matériel de bureau et informatique		2 295,00	
	Op. Equip. n°25 Acquisition de terrains		1 700,00	

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telle qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et no rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre a 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	792 150,00	469 959,00	9 000,00		313 191,00
012	Charges de personnel et frais assimilé	155 400,00	155 400,00			
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	70 000,00	61 815,96			8 184,04
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 017 550,00</b>	<b>687 174,96</b>	<b>9 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>321 375,04</b>
66	Charges financières	104 857,00	53 214,53	46 605,09		5 037,38
67	Charges exceptionnelles	210 500,00	48 235,87			162 264,13
68	Dotations aux amortissements, dépréc.	17 210,00	17 206,25			3,75
022	Dépenses imprévues	32 000,00				
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>1 382 117,00</b>	<b>805 831,61</b>	<b>55 605,09</b>	<b>0,00</b>	<b>520 680,30</b>
023	Virement à la section d'investissement (	697 047,00				
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	612 292,00	609 285,91			3 006,09
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. d'exp					
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>1 309 339,00</b>	<b>609 285,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>700 053,09</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 691 456,00</b>	<b>1 415 117,52</b>	<b>55 605,09</b>	<b>0,00</b>	<b>1 220 733,39</b>
<b>Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Vente de produits finis, prestations de s	1 101 945,00	1 092 636,77			9 308,23
74	Subventions d'exploitation	170 000,00	48 992,03			121 007,97
75	Autres produits de gestion courante	8 000,00	12 925,25			-4 925,25
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>1 279 945,00</b>	<b>1 154 554,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>125 390,95</b>
76	Produits financiers		1 567,00			-1 567,00
77	Produits exceptionnels		13 873,91			-13 873,91
78	Reprises sur amortissements, dépréc. &	5 374,00	5 374,00			
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>1 285 319,00</b>	<b>1 175 368,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>109 950,04</b>
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)	140 274,00	140 260,76			13,24
043	Opé. ordre intérieur de la sect. d'exp.(					
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>140 274,00</b>	<b>140 260,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13,24</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 425 593,00</b>	<b>1 315 629,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>109 963,28</b>
<b>Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>1 265 863,77</b>				

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	2 619 524,00	807 359,20	419 705,00	1 392 459,80
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 619 524,00</b>	<b>807 359,20</b>	<b>419 705,00</b>	<b>1 392 459,80</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues	2 000,00			2 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	434 552,00	434 546,06		5,94
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	43 759,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>480 311,00</b>	<b>434 546,06</b>	<b>0,00</b>	<b>45 764,94</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	200 000,00			200 000,00
	<b>Total des dépenses réelles d'invest.</b>	<b>3 299 835,00</b>	<b>1 241 905,26</b>	<b>419 705,00</b>	<b>1 638 224,74</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	140 274,00	140 260,76		13,24
041	Opérations patrimoniales				
	<b>Total des dépenses d'ordre d'invest.</b>	<b>140 274,00</b>	<b>140 260,76</b>	<b>0,00</b>	<b>13,24</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 440 109,00</b>	<b>1 382 166,02</b>	<b>419 705,00</b>	<b>1 638 237,98</b>

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			
---	------	--	--	--

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement reçues	725 477,00	135 662,71	116 807,00	473 007,29
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	600 000,00	600 000,00		
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 325 477,00</b>	<b>735 662,71</b>	<b>116 807,00</b>	<b>473 007,29</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 106)				
106	Réserves				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.		4 868,00		-4 868,00
27	Autres immobilisations financières				
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>4 868,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-4 868,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	200 000,00	9 970,40		190 029,60
	<b>Total des recettes réelles d'invest.</b>	<b>1 525 477,00</b>	<b>750 501,11</b>	<b>116 807,00</b>	<b>658 168,89</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	697 047,00			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	612 292,00	609 285,91		3 006,09
041	Opérations patrimoniales				
	<b>Total des recettes d'ordre d'invest.</b>	<b>1 309 339,00</b>	<b>609 285,91</b>	<b>0,00</b>	<b>700 053,09</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 834 816,00</b>	<b>1 359 787,02</b>	<b>116 807,00</b>	<b>1 358 221,98</b>

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	605 293,42			
---	------------	--	--	--

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>B1</b>

**1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
011	Charges à caractère général	478 959,00		478 959,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	155 400,00		155 400,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	61 815,96		61 815,96
66	Charges financières	99 819,62		99 819,62
67	Charges exceptionnelles	48 235,87		48 235,87
68	Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	17 206,25	609 285,91	626 492,16
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>		<b>861 436,70</b>	<b>609 285,91</b>	<b>1 470 722,61</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 470 722,61</b>
---	---------------------

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues		140 260,76	140 260,76
14	<i>Provisions réglementées</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	434 546,06		434 546,06
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement	807 359,20		807 359,20
20	Immobilisations incorporelles (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>1 241 905,26</b>	<b>140 260,76</b>	<b>1 382 166,02</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 382 166,02</b>
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>B2</b>

**2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variations des stocks (3)			
70	Vente de produits finis, prestations de services,	1 092 636,77		1 092 636,77
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
74	Subventions d'exploitation	48 992,03		48 992,03
75	Autres produits de gestion courante	12 925,25		12 925,25
76	Produits financiers	1 567,00		1 567,00
77	Produits exceptionnels	13 873,91	140 260,76	154 134,67
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions	5 374,00		5 374,00
79	Transferts de charges			
<b>Recettes d'exploitation - Total</b>		<b>1 175 368,96</b>	<b>140 260,76</b>	<b>1 315 629,72</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 265 863,77</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>2 581 493,49</b>
---	---------------------

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement reçues	135 662,71		135 662,71
14	Provisions réglementées			
15	Provisions pour risques et charges (4)			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	600 000,00		600 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (5) (sauf 204)			
21	Immobilisations corporelles (5)			
22	Immobilisations reçues en affectation (5)			
23	Immobilisations en cours (5)			
26	Participations et créances ratt. à des particip.	4 868,00		4 868,00
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		609 285,91	609 285,91
29	Dépréciations des immobilisations (4)			
39	Dépréciations des stocks et en-cours (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	9 970,40		9 970,40
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
491	Dépréciations des comptes de clients			
3...	Stocks			
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>750 501,11</b>	<b>609 285,91</b>	<b>1 359 787,02</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>605 293,42</b>
--	-------------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 965 080,44</b>
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

## BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

## SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>792 150,00</b>	<b>469 959,00</b>	<b>9 000,00</b>		<b>313 191,00</b>
604	Achats études, presta de services, équ	125 000,00	98 838,88			26 161,12
6061	Fournitures non stockables (eau, éner	210 000,00	173 362,17			36 637,83
6062	Produits de traitement	5 000,00	238,05			4 761,95
6063	Fournitures d'entretien et de petit équ	5 000,00	3 453,08			1 546,92
61523	Réseaux	80 000,00	55 396,19	2 500,00		22 103,81
61528	Autres	15 000,00	13 517,99			1 482,01
6156	Maintenance	160 000,00	83 796,70	6 500,00		69 703,30
6161	Multirisques	15 000,00	14 618,52			381,48
617	Etudes et recherches	50 000,00	11 153,10			38 846,90
618	Divers	5 000,00				5 000,00
6222	Commissions pour recouvr. de la red	10 000,00				10 000,00
6226	Honoraires	5 000,00	1 162,00			3 838,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00				2 000,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00				1 500,00
6241	Transports sur achats	100,00				100,00
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	1 718,32			8 281,68
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	400,00			600,00
62871	à la collectivité de rattachement	12 000,00	12 000,00			
6288	Autres	80 000,00				80 000,00
6356	Redevances pour occupation du doma	50,00				50,00
6371	Redev. versée agences eau (prélèvem	500,00	304,00			196,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assim</b>	<b>155 400,00</b>	<b>155 400,00</b>			
6215	Personnel affecté par collectivité de ra	155 400,00	155 400,00			
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>					
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>70 000,00</b>	<b>61 815,96</b>			<b>8 184,04</b>
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	2 176,83			2 823,17
6542	Créances éteintes	5 000,00	3 211,36			1 788,64
6588	Autres charges diverses de gestion cou	60 000,00	56 427,77			3 572,23
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>104 857,00</b>	<b>53 214,53</b>	<b>46 605,09</b>		<b>5 037,38</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	106 325,00	106 323,17			1,83
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE					
	ICNE de l'exercice N	46 640,00		46 605,09		34,91
	ICNE de l'exercice N-1	-53 108,00	-53 108,64			0,64
6615	Intérêts des comptes courants&de dépô	5 000,00				5 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>210 500,00</b>	<b>48 235,87</b>			<b>162 264,13</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieur	60 000,00	243,84			59 756,16
6742	Subventions exceptionnelles d'équipem	150 000,00	47 992,03			102 007,97
678	Autres charges exceptionnelles	500,00				500,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux amortissements, dépr</b>	<b>17 210,00</b>	<b>17 206,25</b>			<b>3,75</b>
6817	Dot. aux dépréciations des actifs circul	17 210,00	17 206,25			3,75
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilé</b>					
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>32 000,00</b>				
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>		<b>1 382 117,00</b>	<b>805 831,61</b>	<b>55 605,09</b>	<b>0,00</b>	<b>488 680,30</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissemen</b>	<b>697 047,00</b>				
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entr</b>	<b>612 292,00</b>	<b>609 285,91</b>			<b>3 006,09</b>
675	Valeurs comptables des éléments d'ac	3 000,00				3 000,00
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles &	609 292,00	609 285,91			6,09

**BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA**

**SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES**

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la					
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>1 309 339,00</b>	<b>609 285,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 006,09</b>

<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION = DEPENSES REELLES + D'ORDRE</b>	<b>2 691 456,00</b>	<b>1 415 117,52</b>	<b>55 605,09</b>	<b>0,00</b>	<b>491 686,39</b>
---	---------------------	---------------------	------------------	-------------	-------------------

Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	<b>0,00</b>
--	-------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112**

Montant des ICNE de l'exercice	46 605,09
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-53 108,64
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-6 503,55

**BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA**

**SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES**

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>				
<b>70</b>	<b>Vente de produits finis, prestations d</b>	<b>1 101 945,00</b>	<b>1 092 636,77</b>		<b>9 308,23</b>
704	Travaux	170,00			170,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	858 544,00	858 547,12		-3,12
70613	Participations pour assainissement co	243 231,00	234 089,65		9 141,35
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>170 000,00</b>	<b>48 992,03</b>		<b>121 007,97</b>
748	Autres subventions d'exploitation	170 000,00	48 992,03		121 007,97
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>8 000,00</b>	<b>12 925,25</b>		<b>-4 925,25</b>
7588	Autres	8 000,00	12 925,25		-4 925,25
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>		<b>1 567,00</b>		<b>-1 567,00</b>
7688	Autres		1 567,00		-1 567,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>		<b>13 873,91</b>		<b>-13 873,91</b>
7711	Dédits et pénalités perçues		13 534,72		-13 534,72
778	Autres produits exceptionnels		339,19		-339,19
<b>78</b>	<b>Reprises sur amortissements, dépré</b>	<b>5 374,00</b>	<b>5 374,00</b>		
7817	Reprises sur dépréciations des actifs c	5 374,00	5 374,00		
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>1 285 319,00</b>	<b>1 175 368,96</b>	<b>0,00</b>	<b>109 950,04</b>

<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert ent</b>	<b>140 274,00</b>	<b>140 260,76</b>		<b>13,24</b>
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cp	140 274,00	140 260,76		13,24
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la</b>				
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>140 274,00</b>	<b>140 260,76</b>	<b>0,00</b>	<b>13,24</b>

<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION = RECETTES REELLES + D'ORDRE</b>		<b>1 425 593,00</b>	<b>1 315 629,72</b>	<b>0,00</b>	<b>109 963,28</b>
---	--	---------------------	---------------------	-------------	-------------------

<b>Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>	<b>1 265 863,77</b>
--	---------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

**BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA**

**SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (hors				
21	Immobilisations corporelles (hors o				
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours (hors op				
	Op. Eq. n°22 Travaux programme	2 141 620,00	628 521,66	361 756,00	1 151 342,34
	Op. Eq. n°23 Travaux hors programm	370 406,00	102 175,58	53 954,00	214 276,42
	Op. Eq. n°24 Matériel de bureau et i	38 878,00	26 582,50	2 295,00	10 000,50
	Op. Eq. n°25 Acquisition de terrains	21 620,00	15 246,00	1 700,00	4 674,00
	Op. Eq. n°26 Matériel d'exploitation	10 000,00			10 000,00
	Op. Eq. n°27 Acquisition véhicules	37 000,00	34 833,46		2 166,54
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 619 524,00</b>	<b>807 359,20</b>	<b>419 705,00</b>	<b>1 392 459,80</b>
10	Dotations, fonds divers et reserves				
13	Subventions d'investissement reçu	2 000,00			2 000,00
1318	Autres	2 000,00			2 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	434 552,00	434 546,06		5,94
1641	Emprunts en euros	414 600,00	414 596,08		3,92
1687	Autres dettes	19 952,00	19 949,98		2,02
18	Compte de liaison : affectation (BA,				
26	Participations et créances ratt. à de				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	43 759,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>480 311,00</b>	<b>434 546,06</b>	<b>0,00</b>	<b>2 005,94</b>
4581	Op. Cpt. Tiers n°10 Schéma Directe	200 000,00			200 000,00
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>3 299 835,00</b>	<b>1 241 905,26</b>	<b>419 705,00</b>	<b>1 594 465,74</b>

040	Opération d'ordre transfert entre se	140 274,00	140 260,76		
	Reprise sur autofinancement antér	140 274,00	140 260,76		13,24
139111	Agence de l'eau	50 168,00	50 166,87		1,13
13912	Régions	17 395,00	17 393,19		1,81
13913	Départements	48 920,00	48 916,78		3,22
13914	Communes	4 285,00	4 281,32		3,68
13915	Groupements de collectivités	6 638,00	6 636,33		1,67
13918	Autres	12 868,00	12 866,27		1,73
041	Opérations patrimoniales				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>140 274,00</b>	<b>140 260,76</b>	<b>0,00</b>	<b>13,24</b>

<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE</b>		<b>3 440 109,00</b>	<b>1 382 166,02</b>	<b>419 705,00</b>	<b>1 594 478,98</b>
---	--	---------------------	---------------------	-------------------	---------------------

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			
--	--	------	--	--	--

**BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA**

**SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement reçu</b>	<b>725 477,00</b>	<b>135 662,71</b>	<b>116 807,00</b>	<b>473 007,29</b>
13111	Agence de l'eau	344 580,00	17 143,62	82 135,00	245 301,38
1313	Départements	33 976,00	31 279,34		2 696,66
1314	Communes	113 375,00		13 375,00	100 000,00
1315	Groupements de collectivités	83 546,00			83 546,00
1318	Autres	150 000,00	87 239,75	21 297,00	41 463,25
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilés (sf 1)</b>	<b>600 000,00</b>	<b>600 000,00</b>		
1641	Emprunts en euros	600 000,00	600 000,00		
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sf 2)</b>				
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>				
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectat</b>				
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>				
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 325 477,00</b>	<b>735 662,71</b>	<b>116 807,00</b>	<b>473 007,29</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et reserves</b>				
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>				
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectation (BA,</b>				
<b>26</b>	<b>Participations et créances ratt. à de</b>		<b>4 868,00</b>		<b>-4 868,00</b>
261	Titres de participation		4 868,00		-4 868,00
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>				
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>4 868,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-4 868,00</b>
<b>4582</b>	<b>Op. Cpt. Tiers n°10 Schéma Directe</b>	<b>200 000,00</b>	<b>9 970,40</b>		<b>190 029,60</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>200 000,00</b>	<b>9 970,40</b>	<b>0,00</b>	<b>190 029,60</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>1 525 477,00</b>	<b>750 501,11</b>	<b>116 807,00</b>	<b>658 168,89</b>

<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionn</b>	<b>697 047,00</b>			
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert ent</b>	<b>612 292,00</b>	<b>609 285,91</b>		<b>3 006,09</b>
2111	Terrains nus	3 000,00			3 000,00
2805	Concessions & droits similaires, br	1 497,00	1 495,83		1,17
28153	Installations à caractère spécifique	567 745,00	567 742,39		2,61
28156	Matériel spécifique d'exploitation	4 600,00	4 598,00		2,00
28175	Installations, matériel et outillage techn	35 450,00	35 449,69		0,31
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>1 309 339,00</b>	<b>609 285,91</b>	<b>0,00</b>	<b>3 006,09</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>				
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 309 339,00</b>	<b>609 285,91</b>	<b>0,00</b>	<b>3 006,09</b>

<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE</b>		<b>2 834 816,00</b>	<b>1 359 787,02</b>	<b>116 807,00</b>	<b>661 174,98</b>
---	--	---------------------	---------------------	-------------------	-------------------

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	<b>605 293,42</b>
--	-------------------

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° 22**

**LIBELLE : Travaux programme**

Chap. / Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations		
<b>DEPENSES</b>		<b>2 141 620,00</b>	<b>A</b>	<b>628 521,66</b>	<b>361 756,00</b>	<b>1 151 342,34</b>	<b>B</b>	<b>3 333 598,10</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00			0,00
23	Immobilisations en cours	2 141 620,00		628 521,66	361 756,00	1 151 342,34		3 333 598,10
2315	Installation, matériel et outillage technique	2 141 620,00		628 521,66	361 756,00	1 151 342,34		3 333 598,10

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations		
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>440 056,00</b>	<b>C</b>	<b>0,00</b>	<b>82 135,00</b>	<b>357 921,00</b>	<b>D</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement reçues	440 056,00		0,00	82 135,00	357 921,00		0,00
13111	Agence de l'eau	406 080,00			82 135,00	323 945,00		
1313	Départements	33 976,00				33 976,00		
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-628 521,66	D-B	-3 333 598,10

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° 23**

**LIBELLE : Travaux hors programme**

Chap. / Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations		
<b>DEPENSES</b>		<b>370 406,00</b>	<b>A</b>	<b>102 175,58</b>	<b>53 954,00</b>	<b>214 276,42</b>	<b>B</b>	<b>535 671,80</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	370 406,00		102 175,58	53 954,00	214 276,42		535 671,80
2315	Installation, matériel et outillage technique	370 406,00		102 175,58	53 954,00	214 276,42		535 671,80

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations		
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>346 921,00</b>	<b>C</b>	<b>0,00</b>	<b>34 672,00</b>	<b>312 249,00</b>	<b>D</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement reçues	346 921,00		0,00	34 672,00	312 249,00		0,00
1314	Communes	113 375,00		13 375,00	100 000,00			
1315	Groupements de collectivités	83 546,00			83 546,00			
1318	Autres	150 000,00		21 297,00	128 703,00			
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-102 175,58	D-B	-535 671,80

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° 24**

**LIBELLE : Matériel de bureau et infomatique**

Chap. / Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations	
<b>DEPENSES</b>		<b>38 878,00</b>	<b>A 26 582,50</b>	<b>2 295,00</b>	<b>10 000,50</b>	<b>B</b>	<b>31 070,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	28 878,00	26 582,50	2 295,00	0,50		31 070,00
2051	Concessions et droits assimilés	28 878,00	26 582,50	2 295,00	0,50		31 070,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00		0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00			10 000,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-26 582,50	D-B	-31 070,00

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° 25**

**LIBELLE : Acquisition de terrains**

Chap. / Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations		
<b>DEPENSES</b>		<b>21 620,00</b>	<b>A</b>	<b>15 246,00</b>	<b>1 700,00</b>	<b>4 674,00</b>	<b>B</b>	<b>22 901,92</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	21 620,00		15 246,00	1 700,00	4 674,00		22 901,92
2111	Terrains nus	21 620,00		15 246,00	1 700,00	4 674,00		22 901,92
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations		
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>0,00</b>	<b>C</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-15 246,00	D-B	-22 901,92

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° 26**

**LIBELLE : Matériel d'exploitation**

Chap. / Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations		
<b>DEPENSES</b>		<b>10 000,00</b>	<b>A</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>B</b>	<b>13 794,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00		0,00	10 000,00			13 794,00
21562	Service d'assainissement	10 000,00			10 000,00			13 794,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00			0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations		
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>0,00</b>	<b>C</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00	0,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00	0,00			0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00			0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00			0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	-13 794,00

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° 27**

**LIBELLE : Acquisition véhicules**

Chap. / Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations		
<b>DEPENSES</b>		<b>37 000,00</b>	<b>A</b>	<b>34 833,46</b>	<b>0,00</b>	<b>2 166,54</b>	<b>B</b>	<b>34 833,46</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	37 000,00		34 833,46	0,00	2 166,54		34 833,46
2182	Matériel de transport	37 000,00		34 833,46		2 166,54		34 833,46
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00			0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations		
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>0,00</b>	<b>C</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00	0,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00	0,00			0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00			0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00			0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-34 833,46	D-B	-34 833,46

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A1.1</b>

**A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2024	Montant des tirages 2024	Montant des remboursements 2024		Encours restant dû au 31/12/2024
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
<b>51921 - Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement</b>						
Néant						
<b>51928 - Autres avances de trésorerie</b>						
Néant						
<b>51931 - Lignes de trésorerie</b>						
Néant						
<b>51932 - Lignes de trésorerie liées à un emprunt</b>						
Néant						
<b>5194 - Billet de trésorerie</b>						
Néant						
<b>5198 - Autres crédits de trésorerie</b>						
Néant						
<b>519 - Crédits de trésorerie (total)</b>						

(1) Circulaire n°NOR : INTB8900071C du 22/02/1989;

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L.2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobili- sation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amo- rtisse- ment (7)	Possi- bilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>														
Néant														
<b>164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)</b>					<b>8 091 626,85</b>									
1641 Emprunts en euros					8 091 626,85									
0000053711	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	01/05/2018		15/05/2019	141 626,85	F		4,36	4,36	EUR	A	P	N	A-1
00003108592B	CREDIT FONCIER DE FRANCE			25/02/2015	350 000,00	F	EURIBOR	2,80	2,80	EUR	S	P	N	A-1
00003580847	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	28/10/2024		05/02/2025	600 000,00	F		3,45	3,45	EUR	T	P	N	A-1
00302 000200180 01	CREDIT MUTUEL MIDI ATLANTIQUE	30/09/2011		30/04/2012	400 000,00	F		4,47	4,47	EUR	S	P	N	A-1
02363 000200410 06	CREDIT MUTUEL MIDI ATLANTIQUE	09/06/2022		31/01/2023	450 000,00	F		1,49	1,49	EUR	S	P	N	A-1
20500201	CAISSE D'EPARGNE	08/04/2005		01/02/2006	400 000,00	F		3,75	3,75	EUR	A	P	N	A-1
20600193	CAISSE D'EPARGNE	17/03/2006		05/03/2007	400 000,00	F		3,82	3,82	EUR	A	P	N	A-1
5091523	CAISSE D'EPARGNE	21/05/2021		05/07/2022	550 000,00	F		0,85	0,85	EUR	A	P	N	A-1
51015016623	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	27/08/2004		08/04/2005	400 000,00	F		4,72	4,72	EUR	A	P	N	A-1
51037810520	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	19/07/2007		10/04/2008	400 000,00	F		4,26	4,26	EUR	S	P	N	A-1
5954619	CAISSE D'EPARGNE	24/04/2020		05/03/2021	250 000,00	F		1,12	1,12	EUR	S	P	N	A-1
8565932	CAISSE D'EPARGNE	05/10/2009		05/03/2010	500 000,00	F		4,75	4,75	EUR	A	P	N	A-1
9765814	CAISSE D'EPARGNE	24/04/2014		05/02/2017	1 000 000,00	F		1,52	1,52	EUR	S	P	N	A-1
A33100FV	CAISSE D'EPARGNE	09/04/2008		05/06/2010	500 000,00	F		3,17	3,17	EUR	A	P	N	A-1
A6408096	CAISSE D'EPARGNE			05/01/2009	700 000,00	F		5,28	5,28	EUR	A	P	N	A-1
CO8516	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	24/04/2014		04/01/2016	500 000,00	F		1,82	1,82	EUR	S	P	N	A-1
MIN544568EUR	LA BANQUE POSTALE	11/04/2023		01/01/2024	550 000,00	F		3,79	3,79	EUR	T	P	N	A-1
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>														
Néant														
<b>167 Emprunts et dettes assorties de conditions partic. (Total)</b>														
Néant														
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)</b>					<b>230 008,40</b>									

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobili- sation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amo- rtisse- ment (7)	Possi- bilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes					230 008,40									
110201201355001	AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	01/05/2018		09/04/2018	49 280,00	F		0,00	0,00	EUR	A	C	N	A-1
110201201355002	AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	01/05/2018		12/05/2018	14 560,00	F		0,00	0,00	EUR	A	C	N	A-1
110201201357001	AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	01/05/2018		09/04/2018	12 833,36	F		0,00	0,00	EUR	A	C	N	A-1
110201201357002	AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	01/05/2018		12/05/2018	3 791,68	F		0,00	0,00	EUR	A	C	N	A-1
120201200610001	AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	01/05/2018		09/04/2018	99 265,86	F		0,00	0,00	EUR	A	C	N	A-1
120201200610002	AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	01/05/2018		13/03/2018	50 277,50	F		0,00	0,00	EUR	A	C	N	A-1
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>8 321 635,25</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2024											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2024	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>												
Néant												
<b>164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)</b>				<b>4 213 498,81</b>					<b>414 596,08</b>	<b>106 323,17</b>		<b>46 347,17</b>
1641 Emprunts en euros				4 213 498,81					414 596,08	106 323,17		46 347,17
00000053711	N			63 980,00	3,41	F		4,36	14 360,02	3 415,62		1 743,46
00003108592B	N			133 208,73	4,99	F	EURIBOR	2,80	24 490,58	4 245,33		1 295,08
00003580847	N			600 000,00	20,00	F		3,45				2 708,23
00302 000200180 01	N			181 384,17	6,99	F		4,47	21 627,61	8 835,61		1 351,31
02363 000200410 06	N			410 770,61	18,00	F		1,49	19 760,28	6 341,58		2 550,20
20500201	N			27 247,03	0,99	F		3,75	26 262,31	2 006,60		
20600193	N			54 209,73	1,99	F		3,82	25 618,23	3 049,43		1 696,91
5091523	N			473 316,48	17,00	F		0,85	25 777,83	4 242,30		1 955,72
51015016623	N				0,00	F		4,72	28 956,49	1 366,75		
51037810520	N			83 418,35	2,99	F		4,26	25 542,86	4 372,58		789,69
5954619	N			204 364,90	16,00	F		1,12	11 600,61	2 386,43		731,17
8565932	N			166 693,60	4,99	F		4,75	28 943,56	9 292,77		6 488,32
9765814	N			635 909,70	11,99	F		1,52	47 959,52	10 213,26		3 893,18
A33100FV	N			153 526,37	5,92	F		3,17	27 555,27	6 573,26		3 173,52
A6408096	N			196 684,33	3,99	F		5,28	43 164,51	12 664,02		10 240,69
CO8516	N			297 555,34	10,99	F		1,82	24 205,87	5 810,88		2 752,22
MIN544568EUR	N			531 229,47	19,00	F		3,79	18 770,53	21 506,75		4 977,47
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>												
Néant												
<b>167 Emprunts et dettes assorties de conditions partic. (Total)</b>												
Néant												
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)</b>				<b>90 358,54</b>					<b>19 949,98</b>			
1687 Autres dettes				90 358,54					19 949,98			

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2024											
	Cou ver ture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2024	Durée résidi- duelle (en an- nées)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
110201201355001	N			17 920,00	4,27	F		0,00	4 480,00			
110201201355002	N			6 720,00	6,36	F		0,00	1 120,00			
110201201357001	N			4 666,74	4,27	F		0,00	1 166,66			
110201201357002	N			1 750,06	6,36	F		0,00	291,66			
120201200610001	N			36 096,74	4,27	F		0,00	9 024,16			
120201200610002	N			23 205,00	6,19	F		0,00	3 867,50			
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>4 303 857,35</b>					<b>434 546,06</b>	<b>106 323,17</b>		<b>46 347,17</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau " détail des opérations de couverture ".

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A1.3</b>

**A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2024 (3)	Type d'in- dices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/20 24(9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL ()														
TOTAL ()														
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
NEANT														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
NEANT														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
NEANT														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
NEANT														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
NEANT														
TOTAL (E)														
Autres types de structure (F)														
NEANT														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A1.3</b>

**A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2024 (3)	Type d'in- dices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/20 24(9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
--	--------------------------------------	----------------	--	-------------------------------	------------------------	---------------------------------------	------------------------	------------------------	--------------------------	---	--	--	--	--

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2024 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 768.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A1.4</b>

**A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structures							
<b>(A) Taux simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nb produits	22					
	% de l'encours	100,00 %	%	%	%	%	%
	Montant en euros	4 303 857,35					
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						

**A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents  Structures	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<p>(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2024 après opérations de couverture éventuelles.</p>						

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2024	Date de fin du contrat	Organisme cocontractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>													
Néant													
<b>Taux variable simple (total)</b>													
Néant													
<b>Taux complexe (total) (2)</b>													
Néant													
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

**A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>									
Néant									
<b>Taux variable simple (total)</b>									
Néant									
<b>Taux complexe (total) (2)</b>									
Néant									
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b> <b>REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT</b>	<b>A1.6</b>

**A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN**

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date du refinan- cement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû au 31/12/2024	Capital réaménagé
	Année	Profil (5)				
<b>Total des dépenses au c/166</b> <b>Refinancement de dette (3)</b>						
NEANT						
<b>Total des recettes au c/166</b> <b>Refinancement de dette (4)</b>						
NEANT						

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b> <b>REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT</b>	<b>A1.6</b>

**EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
		Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel , comptabilisés à l'article 668.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N</b>	<b>A1.7</b>

**A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amort. et périodicité de rembt (6)		Capital restant dû au 31/12/2024	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Cont. initial	Cont. renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Cont. initial	Cont. renégocié			Intérêts	Capital	
						Type taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type taux (3)	Index (4)	Taux act.									
Néant																				
<b>TOTAL</b>												<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Inscrire les emprunts renégociés à la date du vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b> <b>AUTRES DETTES</b>	<b>A1.8</b>

**A1.8 - AUTRES DETTES**

<b>LIBELLES</b>	<b>Montant initial de la dette</b>	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>Dettes restantes</b>
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A2 A3.1 A3.2</b>

**A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>		<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 1 000,00 €		01/03/2013
<b>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>
Linéaire	logiciels	3
Linéaire	matériel informatique	3
Linéaire	meublier	3
Linéaire	ouvrages de genie civil	50
Linéaire	réseaux d'assainissement	50
Linéaire	subventions d'équipement	50
Linéaire	voitures	5

**A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

<b>Nature de la provision ou de la dépréciation</b>	<b>Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)</b>	<b>Date de constitution</b>	<b>Montant des provisions et dépréciations constituées au 31/12/2024</b>	<b>Montant total des provisions et dépréciations constituées</b>	<b>Reprises inscrites au budget de l'exercice</b>	<b>SOLDE</b>
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>Prov. réglementées et amort. dérogatoires</b>						
NEANT						
<b>Prov. pour risques et charges (2)</b>						
NEANT						
<b>Provision pour dépréciation (2)</b>						
NEANT						
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>						
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
<b>Prov. pour risques et charges (2)</b>						
NEANT						

IV - ANNEXES					IV	
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS ETALEMENT DES PROVISIONS					A2 A3.1 A3.2	
Provision pour dépréciation (2)						
NEANT						
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

#### A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/2024	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner
NEANT						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>A4.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	605 293,42
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	605 293,42

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Affectation au 106 suite au CA de l'exercice N-1 (C)</b>	
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	605 293,42
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	605 293,42

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c= a+b)
Dépense de l'exercice à couvrir par les ressources propres (D)(1)	620 585,00	574 806,82	419 705,00	994 511,82
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	1 306 339,00	614 153,91	116 807,00	730 960,91
<b>Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E-D)</b>	685 754,00	39 347,09	-302 898,00	-263 550,91
Soldes d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	605 293,42			605 293,42
Affectation au 106 suite au CA de l'exercice N-1 (C)				
<b>Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A+C)</b>	605 293,42			605 293,42
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				341 742,51

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A4.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B</b>		<b>620 585,00</b>	<b>574 806,82</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>434 552,00</b>	<b>434 546,06</b>
1641	Emprunts en euros	414 600,00	414 596,08
1687	Autres dettes	19 952,00	19 949,98
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>186 033,00</b>	<b>140 260,76</b>
139111	Agence de l'eau	50 168,00	50 166,87
13912	Régions	17 395,00	17 393,19
13913	Départements	48 920,00	48 916,78
13914	Communes	4 285,00	4 281,32
13915	Groupements de collectivités	6 638,00	6 636,33
13918	Autres	12 868,00	12 866,27
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>43 759,00</b>	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A4.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b</b>		<b>1 306 339,00</b>	<b>III 614 153,91</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>			<b>4 868,00</b>
261	Titres de participation		4 868,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>609 292,00</b>	<b>609 285,91</b>
2805	Concessions & droits	1 497,00	1 495,83
28153	Installations à caractère spécifique	567 745,00	567 742,39
28156	Matériel spécifique d'exploitation	4 600,00	4 598,00
28175	Installations, matériel et outillage techniques	35 450,00	35 449,69
021	Virement de la section d'exploitation	697 047,00	

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET DES RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.1.1</b>

**Service de distribution de l'eau : Poste par défaut  
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)**

**A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES**

<b>DEPENSES - MANDATS EMIS</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>478 959,00</b>
604	Achats études, presta de services, équip & travaux	98 838,88
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	173 362,17
6062	Produits de traitement	238,05
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	3 453,08
61523	Réseaux	57 896,19
61528	Autres	13 517,99
6156	Maintenance	90 296,70
6161	Multirisques	14 618,52
617	Etudes et recherches	11 153,10
6226	Honoraires	1 162,00
6262	Frais de télécommunications	1 718,32
627	Services bancaires et assimilés	400,00
62871	à la collectivité de rattachement	12 000,00
6371	Redev. versée agences eau (prélèvement d'eau)	304,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>155 400,00</b>
6215	Personnel affecté par collectivité de rattachement	155 400,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>61 815,96</b>
6541	Créances admises en non-valeur	2 176,83
6542	Créances éteintes	3 211,36
6588	Autres charges diverses de gestion courante	56 427,77
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>99 819,62</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	106 323,17
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>48 235,87</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	243,84
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	47 992,03
<b>68</b>	<b>Dotations aux amortissements, dépréc. &amp; provisions</b>	<b>17 206,25</b>
6817	Dot. aux dépréciations des actifs circulants	17 206,25
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>861 436,70</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>609 285,91</b>
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	609 285,91
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de</b>	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>609 285,91</b>
<b>D 002</b>		
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>		<b>1 470 722,61</b>

**A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES**

<b>RECETTES - TITRES EMIS</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	
<b>70</b>	<b>Vente de produits finis, prestations de services,</b>	<b>1 092 636,77</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET DES RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.1.1</b>

<b>RECETTES - TITRES EMIS</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
70611	Redevance d'assainissement collectif	858 547,12
70613	Participations pour assainissement collectif	234 089,65
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>48 992,03</b>
748	Autres subventions d'exploitation	48 992,03
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>12 925,25</b>
7588	Autres	12 925,25
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>1 567,00</b>
7688	Autres	1 567,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>13 873,91</b>
7711	Dédits et pénalités perçues	13 534,72
778	Autres produits exceptionnels	339,19
<b>78</b>	<b>Reprises sur amortissements, dépréc. &amp; provisions</b>	<b>5 374,00</b>
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	5 374,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>1 175 368,96</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>140 260,76</b>
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	140 260,76
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de</b>	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>140 260,76</b>
<b>R 002</b>		<b>1 265 863,77</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		<b>2 581 493,49</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET DES RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.1.2</b>

Service de distribution de l'eau : Poste par défaut  
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

**A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles (hors op.)	
21	Immobilisations corporelles (hors op.)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors op.)	
23	Immobilisations en cours (hors op.)	
	Op. Eq. n°22 Travaux programme	628 521,66
	Op. Eq. n°23 Travaux hors programme	102 175,58
	Op. Eq. n°24 Matériel de bureau et informatique	26 582,50
	Op. Eq. n°25 Acquisition de terrains	15 246,00
	Op. Eq. n°27 Acquisition véhicules	34 833,46
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement reçues	
16	Emprunts et dettes assimilés	434 546,06
1641	Emprunts en euros	414 596,08
1687	Autres dettes	19 949,98
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	
26	Participations et créances ratt. à des particip.	
27	Autres immobilisations financières	
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>1 241 905,26</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>140 260,76</b>
139111	Agence de l'eau	50 166,87
13912	Régions	17 393,19
13913	Départements	48 916,78
13914	Communes	4 281,32
13915	Groupements de collectivités	6 636,33
13918	Autres	12 866,27
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>140 260,76</b>
<b>D 001</b>		
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>		<b>1 382 166,02</b>

**A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

RECETTES - TITRES EMIS		
Article	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement reçues	135 662,71
13111	Agence de l'eau	17 143,62
1313	Départements	31 279,34
1318	Autres	87 239,75
16	Emprunts et dettes assimilés	600 000,00
1641	Emprunts en euros	600 000,00
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET DES RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.1.2</b>

<b>RECETTES - TITRES EMIS</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
106	Réserves	
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	
26	Participations et créances ratt. à des particip.	4 868,00
261	Titres de participation	4 868,00
27	Autres immobilisations financières	
4582	Op. Cpt. Tiers n°10 Schéma Directeur Gestion Eaux Pluviales	9 970,40
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>750 501,11</b>
040	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>609 285,91</b>
2805	Concessions & droits similaires, brevets, licences.	1 495,83
28153	Installations à caractère spécifique	567 742,39
28156	Matériel spécifique d'exploitation	4 598,00
28175	Installations, matériel et outillage techniques	35 449,69
041	<b>Opérations patrimoniales</b>	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>609 285,91</b>
<b>R 001</b>		<b>605 293,42</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		<b>1 965 080,44</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b> <b>DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A6</b> <b>A7</b>

**A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'état.	Date de la délib.	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amort. de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							
	NEANT						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A6 A7</b>

**A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

<b>N° de l'op. : 10</b>		<b>Intitulé de l'op. : Schéma Directeur Gestion Eaux Pluviales</b>			<b>Date de délibération : .../.../.....</b>	
CHAPITRE	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits à annuler	
DEPENSES 4581	112 800,00	200 000,00			200 000,00	112 800,00
NEANT						
Annulations sur dépenses (c) (6)						
Dépenses nettes (a - c)	112 800,00	200 000,00			200 000,00	112 800,00
RECETTES 4582	57 709,60	200 000,00	9 970,40		190 029,60	67 680,00
NEANT						
Annulations sur recettes (d) (3)						
Recettes nettes (b - d)	57 709,60	200 000,00	9 970,40		190 029,60	67 680,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	540 869,23
Provisions pour garanties d'emprunts	D	
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>540 869,23</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>1 175 368,96</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I/II * 100</b>	<b>46,02</b>
---	-------------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de c même exercice.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2024</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2024**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
NEANT							
<b>EMPLOIS NON CITES (5)</b>							
NEANT							
<b>TOTAL GENERAL</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2024</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2024 (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2024	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>						
NEANT						
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>						
NEANT						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif  
TECH : Technique  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)  
S : Social  
MS : Médico-social  
MT : Médico-technique  
SP : Sportif  
CULT : Culturel  
ANIM : Animation  
POL : Police  
POMP : Sapeurs-pompiers  
X : Emplois non cités

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois  
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible  
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi  
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes  
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP  
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants  
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal  
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %  
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité  
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale  
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins  
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10  
326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352)  
343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction)  
333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet  
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus  
A : Autres

5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »)

6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE  
L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	2	19 700,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	38 400,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	1	13 000,00
INGENIEUR	A	1	49 400,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	2	14 900,00
TECHNICIEN	B	2	20 000,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		9	155 400,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>C4</b>

(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)

**1 - BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	TOTAL (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	2 691 456,00	1 470 722,61		1 470 722,61
RECETTES	2 691 456,00	2 581 493,49		2 581 493,49
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	3 440 109,00	1 382 166,02	419 705,00	1 801 871,02
RECETTES	3 440 109,00	1 965 080,44	116 807,00	2 081 887,44

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et des restes à réaliser

**2 - BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budgets)**

**\_AEP SMEA GAVE ET BAISE / 20008094300018**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	TOTAL (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	7 119 164,00	3 804 076,32		3 804 076,32
RECETTES	7 119 164,00	6 765 494,00		6 765 494,00
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	6 820 609,00	5 764 600,39	703 250,00	6 467 850,39
RECETTES	6 820 609,00	5 034 744,61	80 281,00	5 115 025,61

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et des restes à réaliser

**\_SPANC SMEA GAVE ET BAISE / 20008094300026**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	TOTAL (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	185 251,00	117 526,66		117 526,66
RECETTES	185 251,00	171 712,82		171 712,82
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et des restes à réaliser

**3 - PRESENTATION AGREGEE**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	TOTAL (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	9 995 871,00	5 392 325,59		5 392 325,59
RECETTES	9 995 871,00	9 518 700,31		9 518 700,31
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	10 260 718,00	7 146 766,41	1 122 955,00	8 269 721,41
RECETTES	10 260 718,00	6 999 825,05	197 088,00	7 196 913,05
<b>TOTAL AGREGÉ DES DEPENSES</b>	<b>20 256 589,00</b>	<b>12 539 092,00</b>	<b>1 122 955,00</b>	<b>13 662 047,00</b>
<b>TOTAL AGREGÉ DES RECETTES</b>	<b>20 256 589,00</b>	<b>16 518 525,36</b>	<b>197 088,00</b>	<b>16 715 613,36</b>

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et des restes à réaliser

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRÊTÉ ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 72  
Nombre de membres présents: .....  
Nombre de suffrages exprimés : .....  
VOTES - Pour : .....  
Contre : .....  
Abstentions : .....

Date de convocation : 29/01/2025

Présenté par le Président ,  
A TARSACQ, le 05/02/2025  
le Président ,  
Délibéré par l'assemblée l'Assemblée délibérante réunie en session Ordinaire  
Le Président s'étant retiré lors du vote.  
A TARSACQ, le 05/02/2025

Les membres de l'assemblée délibérante de l'Assemblée  
délibérante,

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 05/02/2025, et de la publication le 05/02/2025.  
A TARSACQ, le 05/02/2025.

## **Annexe – Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour - Garonne**



Édition avril 2025  
CHIFFRES 2024

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

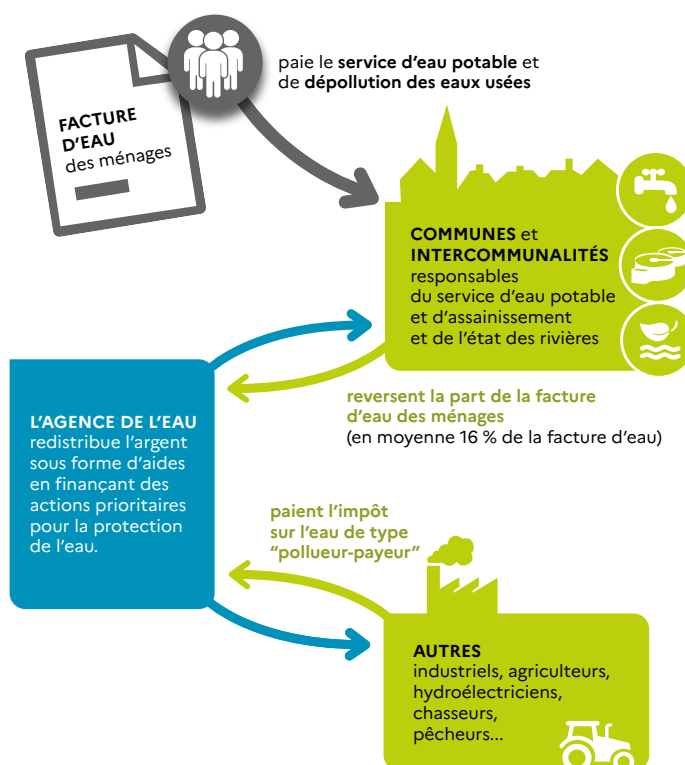
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :  
[www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

#### Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,56 euros TTC/m<sup>3</sup>** dont 2,28€ TTC/m<sup>3</sup> pour l'eau potable et 2,27€ TTC/m<sup>3</sup> pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 547,2 euros par an et une mensualité de 45,60 euros en moyenne. (Données SISPEA 2022)



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y **joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau** ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

**RPQS > des réponses à vos questions :** <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

# D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 330 millions d'euros dont 267 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

## recettes / redevances

### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



**0,05 €**  
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



**2,10 €**  
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



**68,90 €**  
de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



**9,85 €**  
de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

**100 €**  
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2024



**1,70 €**  
de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs



**1,90 €**  
de redevance de prélèvement payés par les irrigants



**3,80 €**  
de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



**11,70 €**  
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Adour-Garonne.



**4,20 €**  
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle, le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau et la gestion de la ressource en eau



**6,80 €**  
pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information et l'international)



**30,90 €**  
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie



**21,80 €**  
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture

**100 €**  
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2024



**16,10 €**  
aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable



**9,30 €**  
aux collectivités pour la gestion quantitative de la ressource en eau



**10,90 €**  
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2024

L'année 2024 marque un élan inédit pour l'eau du grand Sud-Ouest. Elle est la concrétisation d'une mobilisation remarquable des acteurs du bassin née dans les suites de la sécheresse 2022 et des annonces du Plan eau. Ce sont **plus de 560 millions d'euros d'aides qui ont été alloués à des projets structurants sur l'année sur le bassin Adour-Garonne**. Un résultat exceptionnel qui clôture ainsi le 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence.

## EN 2024...



PSE : paiement pour services environnementaux

## CHANGEMENT CLIMATIQUE

70% des aides attribuées par l'Agence en 2024 ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 126 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

## UN 12<sup>ÈME</sup> PROGRAMME ADOPTÉ DANS UN CONSENSUS PARTAGÉ

Le 12<sup>ème</sup> programme 2025-2030, adopté en octobre 2024, acte des évolutions majeures de la politique de l'agence, notamment en matière de prise en compte du changement climatique. Ce programme ambitieux, intitulé « les solutions sont dans l'action », prévoit une augmentation de 30% des moyens financiers par rapport à la précédente programmation, soit une moyenne de 332 M€ par an. Il promeut la sobriété et les solutions de substitution, au travers d'un mix de solutions grâce à des financements adéquats et un accompagnement sans précédent des territoires.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/eau-2025-2030-solutions-sont-dans-action>

## LES ENJEUX DE LA REFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reforme-redevances>



## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5<sup>e</sup> du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes

ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km. **Sur ses 8 millions d'habitants**, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Siège

**AGENCE DE L'EAU**

**ADOUR-GARONNE**

90 rue du Férétra - CS 87801  
31078 Toulouse Cedex 4  
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations

**ATLANTIQUE-DORDOGNE**

**BORDEAUX** (dépt. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)

4 rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex  
05 56 1119 99

**SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHÉ**

(dépt. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)

94 rue du Grand Prat  
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
05 55 88 02 00

Délégation

**ADOUR ET CÔTIERS**

**PAU** (dépt. 40 • 64 • 65)

7 passage de l'Europe - BP 7503  
64075 Pau Cedex  
05 59 80 77 90

Délégations

**GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE**

**TOULOUSE** (dépt. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)

97 rue Saint Roch - CS 14407  
31405 Toulouse Cedex 4  
05 61 43 26 80

**RODEZ** (dépt. 12 • 30 • 46 • 48)

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510  
12035 Rodez Cedex 9  
05 65 75 56 00



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur [www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)

## PARTICIPEZ À LA CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST ET LES RISQUES D'INONDATION !

Sur le bassin Adour-Garonne, les partenaires institutionnels et les citoyens sont invités à s'exprimer sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest, un temps fort qui marque l'ouverture du 4<sup>e</sup> cycle d'élaboration de la politique de l'eau 2028-2033.

Qualité de l'eau, disponibilité de la ressource, protection des milieux aquatiques et de la biodiversité, adaptation au changement climatique et prévention des risques sécheresse et inondation... sont des sujets qui nous concernent tous.

Participez dès aujourd'hui et jusqu'au 25 mai sur notre site : <https://eau-grandsudouest.fr/consultation-enjeux-eau-grand-sud-ouest> Consultation sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest | Agence de l'eau Adour-Garonne (eau-grandsudouest.fr)